

DELIBERATION DD2023_048

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 24 mars 2023

LE 30 mars 2023, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	60
Votants	73
Pouvoirs	13

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

CAMPUS PÉRIGORD - UNIVERSITÉ DE BORDEAUX SUBVENTION POUR AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CAPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, Mme ROUX, Mme TOULAT, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. CHANSARD, Mme ESCLAFFER, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, Mme MOULHARAT, Mme CHERBERO

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. COLBAC, M. LACOSTE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme LUMELLO, M. PIERRE NADAL, M. BELLOTEAU, Mme LANDON, Mme REYS, M. PERIER

POUVOIR(S) :

M. LARENAUDIE donne pouvoir à Mme ROUX
M. TALLET donne pouvoir à M. AUZOU
M. RATIER donne pouvoir à M. SUDREAU
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
M. PERPEROT donne pouvoir à M. MARSAC
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. FALLOUS
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. MARTY
M. NARDOU donne pouvoir à M. LEGAY
M. BOURGEOIS donne pouvoir à M. LAVITOLA
M. CADET donne pouvoir à M. AUDI
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS
M. GASCHARD donne pouvoir à M. PALEM

**CAMPUS PÉRIGORD - UNIVERSITÉ DE BORDEAUX
SUBVENTION POUR AMÉNAGEMENTS CYCLABLES**

Envoyé en préfecture le 23/05/2023
Reçu en préfecture le 23/05/2023
Publié le
ID : 024-200040392-20230330-DD2023_048-DE

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que par délibération en date du 30 septembre 2021, le Conseil Communautaire a décidé de l'octroi d'une subvention de 25 000 € au Campus Périgord – Université Bordeaux afin d'accompagner leur projet d'aménagement cyclable.

Que le projet consiste à favoriser les déplacements doux et en particulier à vélo en créant 100 places de stationnements abrités, la sécurisation de la voie d'accès à ces stationnements ainsi que la mise en place de signalisation adaptée.

Que le plan de financement était le suivant :

	Coût unitaire HT	unité	Pour 5 abris complets	
			Coût HT	Coût TTC
ABRI unité	9525,00	5	47 625,00	57 150,00
Lot de 5 bornes A	557,00	10	5 570,00	6 684,00
Visuel Grand Périgoureux sur abris	167,00	10	1 670,00	2 004,00
TOTAL			54 865,00	65 838,00
Aide programme Alvéole			32 919,00	39 502,80
Signalétique au sol (résine)			5 600,00	5 600,00
RESTE A CHARGE			21 946,00	31 935,20
Subvention Grand Périgoureux				25 000,00
Financement Campus Périgord				6 935,20

Considérant que depuis, le programme Alvéole a changé ses modalités d'intervention passant de 60 % à 40 %.

Que pour l'opération, cela représente une subvention minorée de 7 500 €.

Qu'aussi, Campus Périgord sollicite le Grand Périgoureux afin de compléter sa participation à hauteur de 4 000 €, les 3 500 € manquants étant financés par l'université.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de majorer la subvention apporté au Campus Périgord Université de Bordeaux de 4 000 € au titre des aménagements cyclables, portant cette dernière de 25 000 € à 29 000 €

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 15/05/2023

Pour extrait co

Délibération certifiée exécutoire
à compter du 15/05/2023

Périgueux, le 15/05/2023

Le Président,
Jacques AUZOU

